

## Pandémie

## Masques gratuits pour les plus démunis

**Les plus défavorisés peuvent en bénéficier auprès d'institutions caritatives.**

Isabel Ares

L'obligation de porter un masque dans certains espaces publics fait craindre des dépenses supplémentaires aux plus précaires. Afin de soulager cette population que la crise sanitaire a davantage fragilisée, des cantons ont décidé de distribuer gratuitement des masques aux bénéficiaires de l'aide sociale. C'est le cas notamment dans le canton du Jura, dans le cadre d'une opération ponctuelle, et chez nos voisins vaudois, où une boîte de 50 masques pour un mois est offerte à chaque per-

sonne ayant recours à des prestations sociales.

Qu'en est-il à Genève? Dans le canton, «les personnes en situation de précarité et au bénéfice de l'aide sociale sont fournies gratuitement en masques par les associations qui ont pour tâche de les soutenir», indique le Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES). Cela concerne notamment l'Hospice général et Caritas. L'Institution genevoise de maintien à domicile (Imad) offre également des masques aux personnes âgées ou handicapées qu'elle accompagne et qui bénéficient des prestations complémentaires.

Le dispositif n'est néanmoins pas encore généralisé. Des discussions sont menées au sein du Département de la cohésion sociale (DCS) avec l'Hospice général et le Service des prestations complémentaires afin de trouver des me-

«Des masques sont également distribués chaque jour aux RMNA et aux jeunes adultes du centre d'hébergement collectif de l'Étoile»



**Bernard Manguin**  
Porte-parole de l'Hospice général

sures de financement. «Nous sommes en train d'étudier la question», assure Aldo Maffia, directeur général de l'Office de l'ac-

tion, de l'insertion et de l'intégration sociales (OASIS). Il rappelle que les personnes au bénéfice d'un abonnement des Transports publics genevois (TPG) et recourant à des prestations complémentaires peuvent déjà obtenir gratuitement des masques auprès des guichets de l'entreprise.

La responsabilité incombe donc pour l'instant aux partenaires associatifs. À l'Hospice général, des masques sont mis à disposition des bénéficiaires de l'aide sociale dans les centres d'action sociale et les unités administratives, selon le porte-parole de l'institution, Bernard Manguin. «Des masques sont également distribués chaque jour aux RMNA (ndlr: requérants d'asile mineurs non accompagnés) et aux jeunes adultes du centre d'hébergement collectif de l'Étoile pour qu'ils puissent utiliser les transports en commun.»

«Il est important que des démarches soient entreprises pour les bénéficiaires de l'aide sociale»



**Alain Bolle**  
Directeur du Centre social protestant

Chez Caritas, les deux épiceries du canton ont distribué 12'000 masques gratuits depuis le 6 juillet, date à laquelle leur port a été rendu obligatoire dans les transports publics. «Chaque personne de plus de 12 ans venant faire ses achats dans une des épiceries reçoit un masque gratuite-

ment», explique Thomas Künzler, directeur de la coopérative des épiceries Caritas. L'offre est valable pour chaque visite.

Le Centre social protestant (CSP) n'effectue quant à lui pas de distribution gratuite, faute de ressources suffisantes. Une situation que regrette le directeur de l'institution, Alain Bolle: «Il s'agit d'un investissement important. Nous avons d'abord dû équiper nos collaborateurs. Actuellement, les fonds Covid-19 que nous avons reçus sont mobilisés pour des aides au logement notamment.» Le responsable rappelle que l'achat de masques pour les personnes précaires représente un coût considérable dans un budget déjà restreint. «Il est important que des démarches soient entreprises pour les bénéficiaires de l'aide sociale, tous statuts confondus. J'espère que l'État va s'aligner sur les pratiques du canton de Vaud.»

## Un «pavillon de détente» supprime L'Escale



Aucune inscription préalable n'est nécessaire pour profiter des nombreuses activités gratuites et tous publics que la nouvelle structure proposera jusqu'au 27 septembre. FRANK MENTHA

**Animation estivale**  
La Canopée offre cours de sport le matin et danse en fin de journée, près de Baby-Plage.

En cet été particulier, La Canopée fait mieux que du dépannage. Canopée? En français, le sommet des arbres, en genevois, le nouveau «pavillon de détente» en amont de Baby-Plage. De son prédécesseur L'Escale, il ne reprend que l'allure. En mieux, puisque, débarrassée des zones de stockage qui l'encombrent habituellement, la structure en arche est sublimentée par la perspective et les petites ampoules qui la décorent.

Jusqu'au 27 septembre, cet espace proposera des activités gratuites et tous publics: des cours de sport le matin dès 8 h 30 et des initiations à la danse en fin de journée dès 17 h. Le pro-

gramme, dévoilé lors d'une conférence de presse lundi, est très étoffé. Des disciplines courantes, telles que le Pilates, le yoga, la salsa et le tango, en côtoient d'autres plus originales, comme le *cheerleading* (l'art des pom-pom girls), la *slackline* (celui des funambules) ou le *lindy hop* (danse swing). «Aucune inscription n'est nécessaire à l'avance, on voulait permettre un côté spontané», précise Marie Barbey-Chappuis, la nouvelle conseillère administrative chargée du Département des sports (ndlr: à ne pas confondre avec les cours de sport disséminés en ville, pour lesquels l'inscription est impérative). Nous avons élaboré ce projet en un mois à peine, en faisant mentir le slogan d'Alain Berset. Nos services ont fait aussi vite que possible et... aussi vite que possible.»

Maria, une italophone du quartier, s'essaye coup sur coup

au yoga et au Pilates pour la première fois. «J'aurais eu peur de commencer une activité dans un lieu fermé, je préfère le plein air», confie-t-elle.

«Nous avons élaboré ce projet en un mois à peine, en faisant mentir le slogan d'Alain Berset»

**Marie Barbey-Chappuis**  
Conseillère administrative chargée du Département des sports

La musique sera coupée à 20 h, signe des temps covidien. «Pour les danses de salon, les partenaires peuvent danser ensemble s'ils vivent sous le même

toit ou s'ils sont en couple», rappelle Winnie Covo, responsable du projet. La Ville mise manifestement sur la responsabilité individuelle. «On dit ce qui doit être fait et on part du principe que les participants seront de bonne foi. Une traçabilité sera assurée en notant les noms et les téléphones. On incitera aussi à se laver les mains dans les toilettes mobiles à proximité.»

Aucune buvette ne sera associée à La Canopée. «Il était compliqué de faire prendre des risques financiers à une association en cette période», explique Cédric Waelti, chargé de communication. Un *food truck* sera en revanche présent tous les jours entre 9 h et 21 h.

Enfin, chaque mercredi entre 16 h et 19 h, la ludothèque des Eaux-Vives proposera des activités pour les enfants, comme des jeux d'eau et de société.

**Sophie Simon**

## Fin du régime d'exception pour les frontaliers

## Télétravail

Dès le 31 août, l'accord franco-suisse concernant l'imposition de cette catégorie d'employés prendra fin.

Dès le 31 août, le régime d'exception conclu entre la Suisse et la France relatif à l'imposition des travailleurs frontaliers prendra fin. Cet accord entre les deux pays, conclu en pleine pandémie, visait à ce que les employés frontaliers ne soient lésés ni fiscalement ni en termes de couverture sociale, alors que ces derniers travaillaient depuis leur domicile.

Rappelons que «du point de vue de la sécurité sociale, le [travailleur] frontalier doit être affilié au système français lorsqu'il effectue 25% ou plus de son temps de travail et/ou rémunération en France. Au niveau fiscal, une partie de sa rémunération est imposable en France en fonction du temps de travail effectué», comme le rappelle le Groupement transfrontalier européen (GTE). En résumé, les travailleurs frontaliers devraient revenir massivement sur leur lieu de travail, la fin de cet accord n'étant favorable ni pour ceux qui avaient goûté les joies du travail à domicile ni pour les finances de leur employeur.

Plusieurs parlementaires français, comme le sénateur de Haute-Savoie Cyril Pellevat (LR), appellent au maintien de la mesure. «Une augmentation pérenne du télétravail permettrait de réduire les embouteillages et la pollution inhérente aux migrations pendulaires», argue ce dernier dans une question écrite adressée au gouvernement.

De son côté, le GTE, lui aussi, peste. Et demande, «compte tenu de l'incertitude qui demeure concernant la crise sanitaire», le maintien de ces mesures d'exception jusqu'à la fin de l'année. Par ailleurs, son président, Michel Charrat, dit craindre une vague de licenciements «importante» au sein de la communauté de travailleurs qui traversent la frontière chaque jour. «En cinquante ans d'activité, j'ai eu l'occasion de traverser plusieurs crises. Et à chaque fois, la variable d'ajustement a été les frontaliers.» Selon les derniers décomptes de l'Office cantonal de la statistique, le canton de Genève dénombrait quelque 87'000 frontaliers actifs.

«À chaque fois, la variable d'ajustement a été les frontaliers»

**Michel Charrat**  
Président du Groupement transfrontalier européen

Interrogé par la RTS, le directeur général de la Fédération des entreprises romandes, Blaise Matthey, concédait que le télétravail n'allait sûrement pas perdurer pour ce type d'employés, l'entreprise étant amenée «à payer les charges sociales d'un pays étranger, qui sont nettement plus élevées que celles que vous avez en Suisse». Une situation que déplore le patron des entreprises romandes, rappelant que la réglementation européenne est «inadaptée par rapport à la réalité du télétravail».

**Olivier Francey**



Les travailleurs frontaliers devraient revenir massivement sur leur lieu de travail. LUCIEN FORTUNATI